

## Agriculture | La protection des indications géographiques protégées doit être renforcée



Les signes officiels de qualité apparaissent comme des outils au service d'une agriculture moderne et durable pouvant apporter des réponses aux enjeux économiques et sociétaux. Chaque année depuis vingt ans, les acteurs des productions sous AOP (appellation d'origine contrôlée), IGP (identification géographique protégée) et STG (spécialité traditionnelle garantie) se réunissent à Bordeaux pour débattre. Mercredi, les participants ont échangé autour des orientations de la nouvelle PAC après 2020. Ils ont évoqué leurs attentes dans le cadre des négociations européennes en cours.

En Nouvelle Aquitaine, 217 produits sont sous signes officiels de qualité : vins, viandes, produits charcutiers, volailles, fromages, fruits et légumes d'où l'importance de ces Assises de l'origine qui se sont tenues mercredi à Bordeaux dans le cadre du Salon régional de l'agriculture. Les AOP (appellation d'origine contrôlée), IGP (identification géographique protégée) et STG (spécialité traditionnelle garantie) représentent un vrai poids économique et contribuent au maintien d'une économie et d'une agriculture dans les zones rurales, plus particulièrement défavorisées. L'exemple de la pomme du Limousin, seule pomme française à avoir obtenu en 2005 une AOP est significatif. Jean-Pierre Lachaud, producteur à Beyssac en Corrèze et vice-président du syndicat de défense de la pomme du Limousin AOP témoigne : « La pomme du Limousin, c'est 90 000 tonnes et 250 producteurs de Corrèze, de Haute-Vienne et de Dordogne sur environ 2000 hectares. La filière est bien organisée avec trois coopératives de commercialisation. Le produit jouit d'une bonne image de qualité et il existe un vrai potentiel de développement sur la commercialisation, notamment au niveau de la restauration scolaire. Le territoire par contre souffre d'un manque de renouvellement des agriculteurs. »

### Attente sociétale

La demande des consommateurs européens s'oriente désormais vers une agriculture de qualité et ancrée dans les territoires. Les orientations de la future politique agricole commune sur la période 2021-2026 vont donc être déterminantes pour l'avenir des filières sous signes de qualité. Javier Valle, conseiller principal en politiques au Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne, a plaidé pour davantage de protection. Il a défendu l'idée de la nécessité de disposer de mesures spécifiques pour clarifier le niveau de protection des produits couverts par les régimes européens de qualité. Selon lui, des efforts significatifs doivent

être consentis pour renforcer la protection des identifications géographiques à la fois sur le marché intérieur et dans les accords commerciaux internationaux. Autre enjeu dans le cadre des discussions de la PAC, l'étiquetage alimentaire qui doit être amélioré et offrir au consommateur une information transparente et éclairée, car trop souvent, il induit l'acheteur en erreur. Deux tables rondes étaient organisées : la première a abordé la question de l'organisation des marchés et la seconde, les politiques de soutien afin de favoriser le développement rural. Les débats ont montré que la future PAC devra soutenir et accompagner les filières sous signes officiels de qualité et d'origine au regard de leur potentiel économique social et environnemental pour les territoires ruraux européens. Bernard Farges, président de la Confédération nationale des appellations d'origine contrôlée, rappelle que l'organisation de la filière viticole, qui regroupe le plus de signes officiels de qualité, a fait ses preuves. « Elle a permis la mise en place d'outils de régulation et de promotion. Nous souhaitons conserver des aides spécifiques à la restructuration à l'hectare ou à la promotion. C'est une approche différente des budgets européens. Ce sont des choix de dynamique d'entreprise plutôt que des aides à l'hectare. D'autres filières s'intéressent à ce type de fonctionnement. » François Lafitte, représentant la filière des fruits et légumes, une des moins aidées par l'Europe mais une des plus ancrées dans les territoires, rappelle que le consommateur est demandeur de connaître l'origine des produits qu'il achète. Côté production, il estime qu'il y a nécessité aujourd'hui de mieux s'organiser pour commercialiser et promouvoir les produits. « L'effort collectif des professionnels est impératif. » Plusieurs intervenants ont défendu l'idée d'un maintien d'outils de régulation pour éviter une chute des cours et une situation de crise.

## Des outils d'observation sur les prix

Claude Vermot-Desroches, président d'Origin France, témoigne de la réussite de la démarche du comté AOP, qui a doublé sa production en trente ans. Il demande des "outils d'observation du marché, pour avoir des observatoires sur les prix au niveau européen," comment est répartie la valeur ajoutée ? Demain, il faudra être capable de répondre à ces interrogations. » La deuxième table ronde a démontré que les systèmes de qualité participent à protéger l'emploi en milieu rural et à maintenir une activité économique, en particulier sur les zones défavorisées. En tant que grand témoin, Jean-Paul Denanot soutient que la nouvelle politique agricole commune doit offrir la possibilité aux régions de gérer le premier pilier comme le deuxième pilier de la PAC (concerne les mesures environnementales et la politique de développement rural. Le deuxième pilier est co-financé par des fonds de l'union et des fonds régionaux, nationaux et locaux) , si les Etats le décident, car ils ont la main. Nous nous battons au Parlement européen pour qu'il n'y ait pas une diminution du budget. »



Claude-Hélène Yvard

*Crédit Photo : Claude-Hélène Yvard*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 17/05/2018*

*[Url de cet article](#)*